

4ème concours d'architecture

CONSTRUIRE EN PIERRE NATURELLE

Dossier d'inscription et règlement

Le Syndicat National des Industries de Roches Ornamentales et de Construction (SNROC) et la Revue Pierre Actual organisent le «4ème concours d'architecture CONSTRUIRE EN PIERRE NATURELLE».

Ce 4ème concours d'architecture est destiné à promouvoir la construction en pierre naturelle. Il récompensera des ouvrages récents (depuis 2013), réalisés en France, utilisant majoritairement des pierres naturelles (pierre calcaire, marbre, granit, lave, grès, ardoise, etc.) françaises et/ou transformées en France.

Un prix sera décerné dans les catégories suivantes :

- **Bâtiment (individuel ou collectif)**
- **Aménagement urbain/voirie**
- **Autres réalisations (décoration intérieure, aménagement paysager, restauration...)**

Par ailleurs, un **prix spécial** viendra récompenser, parmi tous les dossiers présentés, une réalisation qui a tout particulièrement pris en compte **les critères environnementaux, le développement durable, l'économie circulaire** (conception architecturale, choix des matériaux, bilans énergétique et carbone, type de mise en œuvre, etc.), ou présentant une **innovation technologique majeure** (fabrication, mise en œuvre...).

Enfin, un **Grand Prix** viendra couronner le projet jugé le plus représentatif de l'utilisation de la pierre naturelle, parmi toutes les réalisations présentées, quelle que soit la catégorie.

Idéalement le concours est ouvert à des équipes constituées de l'entreprise ayant fourni les produits en pierre, de l'architecte / maître d'œuvre et du maître d'ouvrage. Toutefois, une entreprise de la pierre peut concourir seule, en s'assurant de l'accord préalable des maîtres d'ouvrage et/ou maîtres d'œuvre.

Les prix seront remis en décembre 2017 à l'occasion du salon Rocalia à Lyon (5, 6 et 7 décembre), et l'ensemble des projets sera exposé pendant toute la durée de la manifestation et publié dans la revue Pierre Actual.

Un trophée sera attribué au vainqueur de chaque catégorie ainsi qu'à ceux du Prix Spécial et du Grand Prix.

Ce dossier dûment complété et accompagné des pièces nécessaires est à retourner à :
Revue Pierre Actual ZAC de Chassagne 69360 TERNAY
Tel : 04 72 24 89 33 - Fax : 04 72 24 61 93 - e-mail : le-mausolee@wanadoo.fr

Règlement

Article 1 – Organismes

Le Syndicat National des Industries de Roches Ornamentales et de Construction (SNROC) et la Revue Pierre Actual.

Article 2 – Objet du concours

Le concours est destiné à promouvoir l'utilisation de la pierre dans la construction et les travaux publics. A cette fin, il récompensera des réalisations récentes (depuis 2013), partout en France, utilisant majoritairement des pierres naturelles (pierre calcaire, marbre, granit, lave, grès, ardoise, etc.) françaises et/ou transformées en France.

Article 3 – Catégories

Un prix sera décerné dans les catégories suivantes :
- Bâtiments (individuel ou collectif)
- Aménagements urbains/voirie
- Autres réalisations (décoration intérieure, aménagement paysager, restauration...).

Un prix spécial viendra récompenser une réalisation qui a tout particulièrement pris en compte les critères environnementaux, le développement durable, l'économie circulaire (conception architecturale, choix des matériaux, bilans énergétique et carbone, type de mise en œuvre, etc.), ou présentant une innovation technologique majeure (fabrication, mise en œuvre...).

Enfin, un Grand Prix viendra couronner le projet jugé le plus représentatif de l'utilisation de la pierre naturelle, parmi toutes les réalisations présentées, quelle que soit la catégorie.

Article 4 – Participants

Le concours est ouvert idéalement à des équipes constituées de l'entreprise ayant fourni les produits en pierre, de l'architecte / maître d'œuvre et du maître d'ouvrage.
Toutefois, les entreprises de la pierre qui souhaitent participer au concours à titre individuel, pourront également déposer un dossier, sous réserve de l'accord de ses autres partenaires (maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage).

Article 5 – Dossier de candidature

Chaque équipe devra déposer auprès des organisateurs un dossier comprenant les pièces suivantes :
- dessins et croquis sur tout support papier ou informatique.
Ils comprendront notamment :
• un plan de masse de l'ensemble en perspective ou axonométrie

- un plan d'utilisation des éléments en pierre (calepinage, détails des éléments en pierre, traitement des points singuliers, etc.)
- photos permettant d'apprécier la qualité architecturale générale de l'ouvrage et celle des éléments en pierre.

Les photos doivent être fournies sous format numérique fichier JPEG 300 dpi mini 8 x 5 cm.

- une présentation écrite expliquant notamment
- le choix des matériaux
- l'intérêt de la solution pierre
- les originalités techniques et esthétiques
- l'innovation mise en œuvre.
- la qualité "environnementale" du projet.

- les références de l'ouvrage comprenant
- la situation géographique
- l'identité et les coordonnées du maître d'ouvrage et des principaux partenaires (entreprises, carrière, etc.).

Article 6 – Dépôt des candidatures

Chaque équipe ne pourra déposer plus de deux dossiers par catégorie. Chacun d'eux faisant l'objet d'une inscription spécifique.

Les dossiers de candidature devront être déposés auprès de la revue Pierre Actual - Le Mausolée - ZAC de Chassagne - 69360 Ternay avant le 31 octobre 2017.

Article 7 – Jury

Les dossiers seront soumis à un jury composé notamment de professionnels, d'architectes et de personnalités.
Le jury, souverain, se réserve la possibilité de récompenser les projets dans une autre catégorie que celle dans laquelle ils ont été inscrits, sans avoir à justifier de sa décision.

Article 8 – Récompense et communication

Un trophée sera attribué au vainqueur de chaque catégorie, ainsi qu'à ceux du Prix Spécial et du Grand Prix. Toutes les œuvres présentées feront l'objet d'une exposition au Salon Rocalia et d'une publication dans la revue professionnelle Pierre Actual.

Article 9 – Proclamation des résultats

La proclamation officielle des résultats aura lieu en décembre 2017, pendant le Salon Rocalia.

Article 10 – Dispositions légales

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Le concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Fiche descriptive

Noms et coordonnées des candidats :

Entreprise de la pierre :

.....

.....

Architecte/maître d'œuvre :

.....

.....

Maître d'ouvrage :

.....

.....

Réalisation présentée :

.....

Catégories :

Bâtiment (individuel ou collectif)

Aménagement Urbain/voirie

Autre réalisation (décoration intérieure, aménagement paysager, restauration...)

Tous les dossiers présentés dans les différentes catégories seront systématiquement pris en compte pour l'attribution du Prix Spécial et Grand Prix

Pièces à fournir

- **dessins et croquis sur tout support papier ou informatique.**

Ils comprendront notamment :

- un plan de masse de l'ensemble en perspective ou axonométrie
- un plan d'utilisation des éléments en pierre (calepinage, détails des éléments en pierre, traitement des points singuliers, etc.)

- **photos permettant d'apprécier la qualité architecturale générale de l'ouvrage et celle des éléments en pierre.**

Les photos doivent être fournies sous format numérique fichier JPEG 300 dpi mini 8 x 5 cm.

- **une présentation écrite expliquant notamment**

- le choix des matériaux
- l'intérêt de la solution pierre
- les originalités techniques et esthétiques
- l'innovation éventuelle mise en oeuvre
- les performances environnementales/développement durable/économie circulaire

- **les références de l'ouvrage comprenant**

- la situation géographique
- l'identité et les coordonnées du maître d'ouvrage et des principaux partenaires (entreprises intervenantes, carrière, etc.).

Autorisation de publication

Les projets présentés feront l'objet de publications dans la revue Pierre Actual.

M. ou Mme

autorise la reproduction des éléments iconographiques envoyés dans le cadre du Prix d'Architecture Construire en Pierre Naturelle pour l'édition de ce document ainsi que pour les publications dans les magazines intéressés.

Fait à le

Signature (précédée de la mention lu et approuvé)